

24/09/2025

Taxe Zucman, justice et compagnie

La taxe Zucman a ouvert des débats passionnés au sujet de la justice fiscale dans notre république. Le Parlement l'a adoptée et le Sénat l'a retoquée quelques mois plus tard.

L'économiste Gabriel Zucman, normalien, disciple de Th. Piketty, enseignant à Berkeley (Californie), propose de taxer le patrimoine des 1800 contribuables les plus riches (100 millions de patrimoine) à hauteur de 2%.

Le PS a inclus cette taxe, qui rapporterait entre 15 milliards et 20 milliards, dans son projet de budget.

Cette idée fait sortir de leurs gonds les grandes fortunes (*a priori*, une petite douzaine de contribuables paierait l'essentiel de la facture), en particulier M. Arnaud qui a accusé M. Zucman de membre de l'extrême-gauche dont l'objectif est de mettre à bas l'économie française. Plus mesuré, le patron du MEDEF a rappelé que les entreprises françaises étaient déjà les plus taxées (en Europe, nous supposons) et que cette taxe allait porter atteinte aux capacités d'investissement et de modernisation des entreprises. La taxe Zucman prend effectivement en compte les biens professionnels.

Enfin, d'autres encore ont fait valoir qu'avant de chercher à augmenter les recettes, il faudrait s'attaquer aux dépenses publiques. Et ajoutent-ils, ce type d'impôts va faire fuir les « talents » vers des cieux fiscaux plus cléments.

En face, les partisans de cette taxe avancent des arguments de justice sociale, de juste contribution de tous à l'effort national. Ils notent également que cette taxe sur le patrimoine permet de contrer une « évasion fiscale » toute légale qui consiste à placer les dividendes de son entreprise dans un holding familial afin de les soustraire à l'impôt sur le revenu.

Eclairons le débat par une analyse radicale dans le sens où nous reprenons les termes des débats à leurs racines. Soit une entreprise comprise dans le patrimoine d'un de nos grands fortunés, première constatation : le système admet qu'une entreprise appartienne à des particuliers. Mais qu'est-ce donc une entreprise et qu'est-ce qui fait sa valeur (qui permettrait donc de prélever un impôt) ? Des entrepôts ? Des stocks ? Des machines-outils ? N'y-a-t-il pas des travailleurs qui produisent et font la valeur de ladite entreprise ? Pourtant, il n'est question des propriétaires et ainsi, pour reprendre le terme de Marx, le processus à la base de la création de la valeur d'échange est invisibilisé.

Affirmer que des travailleurs sont des éléments d'un patrimoine pose effectivement quelques problèmes à nos sociétés libérales.

Le problème se complique avec le capitalisme « start-up » : une entreprise qui n'a produit que des plans peut « valoir » déjà plus de 100 millions d'€ par le jeu des boursicotages. Mais de toute façon, avec ou sans taxe Zucman, le temps d'espérance de vie d'une start-up est limité à quelques années. Les autres sont inclus dans de plus grands groupes et donc dans d'autres « patrimoines ».

Les grandes fortunes reposent bien sur du travail vivant et peut-être avant de « corriger » une quelconque injustice à système inchangé, ne serait-il pas plus judicieux de rendre aux travailleurs le fruit de leur vraie contribution à l'accumulation de richesse des propriétaires du capital ? A la justice redistributive par les impôts, une alternative possible serait tout simplement la justice distributive avec la remise des valeurs produites aux producteurs, producteurs qui ne sont pas les propriétaires des entreprises malgré les affirmations des publicistes à la solde des capitalistes... depuis bientôt deux siècles.

Aussi sympathiques puissent paraître les intentions des partisans de la taxe Zucman et détestables ses contempteurs, il n'empêche qui nous fait manquer une occasion de remettre au centre du débat les mécanismes d'exploitation du capitalisme au profit des propriétaires des moyens de production.